



Conseil régional du Centre-Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45001 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20161216-16_05_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2016

Publication : 16/12/2016



Délibération de l'Assemblée Plénière

DAP N° 16.05.05

UNANIMITE

OBJET : Transfert à la Région au 1^{er} janvier 2017 de la compétence du transport interurbain, à la demande et gare routière en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe – Approbation des conventions de délégation temporaire aux Départements et des avenants de transfert .

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière les **15 et 16 décembre 2016** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1111-1 ;

Vu la loi du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

DECIDE

1° - D'approuver les six conventions de délégation provisoire de la compétence des transports interurbains, des transports à la demande et des gares routières aux six Départements de la région Centre Val de Loire jointes en annexe, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 août 2017, et d'autoriser le Président à les signer (ANNEXES 5 à 10) ;

2°- de prendre acte du transfert au 1er janvier 2017 des contrats transférés à la Région pour l'exercice des compétences de transport interurbain, à la demande et gares routières, tels qu'ils sont répertoriés dans l'ANNEXE 1 ;

3°- d'approuver les modèles-types des avenants de transfert des contrats joints en ANNEXES 2 à 4 ;

4°- d'approuver le transfert des Départements à la Région des contrats suivants et d'autoriser le Président à signer les avenants de transfert correspondants :

18 - DÉPARTEMENT DU CHER

	Désignation	Attributaire	Durée	Echéance	Prolongation
DSP	DSP pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de personnes du dpt du Cher (réseau ligne 18)	EUROP VOYAGES 18 + AUTOCARS BODEAU CHAMBON	8 ans	31 août 2022	

37 - DÉPARTEMENT DE L'INDRE ET LOIRE

	Désignation	Attributaire	Durée	Echéance	Prolongation
Conventions	Convention de délégation de compétence	Communes d'Amboise et de Nazelles-Négron	1 an (début : 1 ^{er} août 2013)	31 août 2014 (mais renouvelable 2 fois max par reconduction express => dernière reconduction jusqu'au 31 août 2016)	Nouvelle convention en CPD du 18/11/16, échéance au 31/08/17 pouvant être renouvelée
	Convention relative à la desserte de la Ville-aux-Dames Vernou sur-Brenne et Vouvray dans le cadre des évolutions du périmètre de transport urbain (PTU)	Tour(s)Plus	5 ans (début : 1 ^{er} janvier 2014)	31 décembre 2018	
	Convention de délégation de compétences	Commune de Château-Renault	Pas de précision	Jusqu'au 31 août 2016 (renouvelable deux fois un an par reconduction expresse)	Reconduite jusqu'au 31/08/17
	Convention de délégation de compétences	Communes de Loches et Beaulieu-lès-Loches	A compter du 28 février 2016 (pas de précision sur la durée initiale)	Renouvelable deux fois par reconduction expresse (jusqu'au 28 février 2018)	
	Convention de délégation de compétences	Commune de Descartes	Nous ne disposons pas de la date de notification de la convention	30 novembre 2015 (renouvelable 2 fois par reconduction expresse du Département de l'Indre et Loire)	Reconduite jusqu'au 30/09/17
	Convention de délégation de	Communauté de	Nous ne	31 décembre	Reconduite

compétences	communes de Racan	disposons pas de la date de notification de la convention	2016 (renouvelable 1 fois par reconduction expresse)	jusqu'au 31/12/17
Convention de délégation de compétences d'organisation de transports collectifs	Syndicat Intercommunal de transport Collectif Vienne et Loire (SITRAVEL)	5 ans Renouvellement tacite par période de 5 ans (signature le 22 août 1989)		

41 - DÉPARTEMENT DU LOIR ET CHER

	Nom et numéro	Attributaire	Durée	Echéance	Prolongation
DSP	Convention pour la gestion et l'exécution des services de transports non urbains de personnes	Société des transports du Loir-et-Cher (S.T.D.L.C)	10 ans	11/07/2022 (prolongation possible d'un an)	
	Convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire de Beauce et Perche	Communauté de communes des Vallées Loir et Sarre	A compter du 1^{er} avril 2011 (pas d'indication de durée)		
	Convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes de Vendôme et Gâtinais	Communauté de communes de Vendôme et Gâtinais	A compter du 1^{er} avril 2011 (pas d'indication de durée)		
	Convention de délégation de compétences administratives, financières et techniques relatives à la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes de la Gâtinais	Communauté de communes des Châteaux de Perche	A compter du 1 ^{er} avril 2011 (pas d'indication de durée)	12/01/17	En cours de renouvellement pour 3 ans
	Convention de délégation de compétences des services publics de l'exécution des services publics	Commune de Montoire-sur-Loire	3 ans	18 juillet 2016	En cours de renouvellement

	Convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Vendôme	Communauté de Communes du Pays de Vendôme	A compter du 1 ^{er} mars 2012 (pas d'indication de durée)		
	Convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire du Perche Vendômois	Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois	A compter du 1 ^{er} avril 2011 (pas d'indication de durée)		

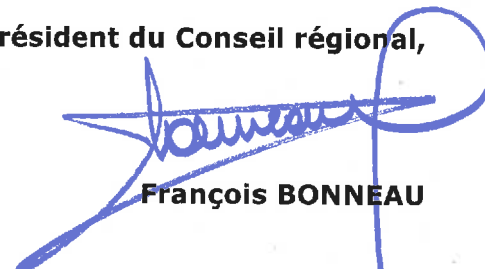
Convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire du Haut Vendômois	Communauté de communes du Perche et Haut Vendômois	A compter du 1 ^{er} avril 2011 (pas d'indication de durée)		
Convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes du Cher à la Loire	Communauté de communes Cher à la Loire	A compter du 1 ^{er} avril 2011 (pas d'indication de durée)		
Convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire du Val de Cher - Saint-Aignan	Communauté de communes du Val de Cher Controis	A compter du 1 ^{er} avril 2011 (pas d'indication de durée)		
Convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire Cher Sologne	Communauté de communes du Val de Cher Controis	A compter du 1 ^{er} avril 2011 (pas d'indication de durée)		
Convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de communes Sologne des Etangs	Communauté de communes Sologne des Etangs	A compter du 1 ^{er} avril 2011 (pas d'indication de durée)		
Convention relative aux modalités administratives, financières et techniques pour la mise en œuvre d'un service de transport à la demande sur le territoire des Coteaux de la Braye	Communauté de communes des Vallées Loir et Braye	A compter du 1 ^{er} avril 2011 (pas d'indication de durée)		

5°- d'approuver, pour le département de l'Indre, les gammes tarifaires applicables au 1^{er} janvier 2017 détaillées en ANNEXE 11 ;

6°- d'approuver, pour le département de l'Indre, les redevances d'accès aux gares routières répertoriées en ANNEXE 12 ;

7° - d'approuver le principe de l'adhésion de la Région au Syndicat Mixte de Coordination des Transports Collectifs d'Eure-et-Loir (SMTEL) et d'autoriser le Président à engager des discussions avec ses membres.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNÉ ET AFFICHÉ LE : 16 décembre 2016

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification